



Refus de remboursement caution

Par **rossillon**, le **18/11/2009** à **16:03**

Bonjour,
nous avons quitter notre maison et notre proprietaire nous reclame 200 euros pour refaire la peinture existe t il une clause de vetuste. merci

Par **komiko**, le **18/11/2009** à **23:15**

tout a fait . Le propriétaire ne peut pas exiger que les peintures soient neuves au bout de 10 ans d'occupation par exemple Si la peinture est défraichie, c'est de l'usure normale. Vous devez rendre l'appartement propre.S'il y a des trous, vous devez les reboucher, et faire des raccords de peinture